



FOOTSOLIDAIRE

RAPPORT DE LA REUNION FOOT SOLIDAIRE A LA FIFA SUR LA PROTECTION DES JEUNES FOOTBALLEURS AFRICAINS (6 JUIN 2008)

Il s'est tenu ce 6 juin 2008 au siège de la FIFA à Zurich (Suisse), à l'initiative de l'association Foot Solidaire, une réunion sur la protection des jeunes joueurs africains.

Etaient présents pour le compte de :

- **la Fédération Internationale de Football Association (FIFA)** : MM. Joseph S. BLATTER (Président), Jérôme CHAMPAGNE (Directeur des Relations internationales), Marco VILIGER (Chef des Services juridiques), Mme Maja KUSTER-HOFFMAN (Commission du Statut du joueur).
- **l'Association Foot Solidaire** : M. Jean Claude MBVOUMIN (Président).
- **la Confédération Africaine de Football (CAF)** : M. Mohamed RAOURAOUA (Membre du Comité Exécutif).
- **l'European Professional Football Leagues (EPFL)**: M. Emanuel MACEDO DE MEDEIROS (Directeur général).
- **la Fédération Française de Football (FFF)** : M. Patrick WINCKE (Chargé de Missions)
- **l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF, France)**: M. Philippe DIALLO (Directeur général).
- **l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (UNFP, France) et la Fédération Internationale des Footballeurs Professionnels (FIFPro)** : M. René CHARRIER (Vice-président UNFP).
- **le Centre International d'Etude du Sport (CIES)** : M. Patrick BLATTER (Secrétaire général).
- **le Havre Athletic Club**, (Ligue 1, France) : M. Alain BELSOEUR (Directeur général).
- **Invité spécial** : M. Abédi PELE (ancien international de football du Ghana)

Un accord général a été trouvé sur les points suivants:

1°) - Ce problème est d'abord lié au différentiel de développement entre d'un côté l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud de l'autre, déclenchant des phénomènes d'immigration, légale ou non.

2°) - Il doit être traité avec vigueur et détermination, mais avec réalisme et modestie devant l'ampleur de la tâche.

3°) - Si le monde du football doit assumer ses responsabilités dans les domaines de ses compétences, la solution ne peut être que globale en impliquant les Etats de départ comme ceux d'arrivée et toutes les structures compétentes en la matière.

4°) - Il faut distinguer (il peut y avoir des cas corrélés) entre:

- . la situation d'un joueur mineur arrivant dans un centre de formation - homologué, contrôlé, etc. - d'un club professionnel,

- . celle de ce même jeune arrivant dans les clubs de certains pays européens dont les ligues sont moins organisées,

- . et celle des gamins abandonnés dans les rues à la suite de fausses promesses de recrutement.

5°) - Le phénomène est mal connu et un effort pour essayer de le quantifier devrait être mené.

6°) - La dérégulation du football et sa mondialisation, couplées au développement de l'immigration clandestine, ont sans aucun doute renforcé ce phénomène.

La FIFA a rappelé que lors de la négociation en 2000 et 2001 avec la Commission européenne du Règlement des Transferts actuellement en vigueur, elle avait obtenu l'interdiction des transferts pour les Moins de 18 ans mais que la Commission avait imposé 3 exceptions à l'intérieur de la zone UE-EEE : autorisation en vertu de l'âge minimal du droit du travail (15-16 ans), transfrontaliers, déplacements avec la famille. Si l'on ajoute à cela les autres éléments, suppression des limites par nationalité, décisions jurisprudentielles liées par ex. aux accords avec les pays ACP, contournements des règles du football par les acteurs du football (par ex. invitation des familles pour les joueurs mineurs non-européens, etc..., le phénomène s'est développé par une sorte d' "appel d'air".

Parmi les pistes de solutions sur lesquelles les structures du football ont compétence, il faut d'abord mobiliser l'ensemble des acteurs (FIFA, CAF, fédérations, ligues, clubs, syndicats de joueurs, etc...) et distinguer:

A- LES MESURES POSSIBLES EN AMONT

- *Des campagnes d'information à destination des jeunes en Afrique*, non "pour briser le rêve, mais pour ouvrir les yeux sur les mythes et les dangers". L'idée serait de mobiliser les "étoiles" du football africain pour ces campagnes de sensibilisation, de solliciter les autorités gouvernementales des Etats de départ et les moyens de communication dont ils disposent. Il s'agit de mettre en garde contre les "faux agents".
- *Le développement des championnats et des clubs africains*: c'est le cadre de l'initiative de la FIFA "Gagner en Afrique avec l'Afrique" avec un budget de 14 M de USD pour la professionnalisation des ligues locales, des cours de management pour les clubs, l'enregistrement informatisé des joueurs, etc...
- *L'encadrement des académies "privées"* : en Afrique, se multiplient des académies privées, sans connexion avec des clubs, ni avec les fédérations des pays où elles se trouvent, et sans contrôle sur leur fonctionnement.

Des directives de la FIFA devraient être préparées à destination de ces académies.

B- LES MESURES INTERMEDIAIRES

- *Le resserrement des règlements sur les mineurs* : la FIFA en accord avec les acteurs du football doit resserrer son dispositif réglementaire sur les transferts de moins de 18 ans, en supprimant éventuellement les exceptions imposées en 2001. La Commission du Statut du joueur de la FIFA est saisie du dossier.
- *Une meilleure "traçabilité" des joueurs et des flux financiers* : il faudrait relancer le projet de "Passeport international du Joueur". La mise en place du système informatisé des transferts de la FIFA peut représenter un énorme progrès.
- *Un meilleur contrôle sur les visas* : Un dialogue avec certains Etats pourrait avoir lieu pour mieux contrôler les délivrances de visas.

C- LES MESURES EN AVAL

- Un programme spécial d'insertion pour les jeunes joueurs africains arrivant dans les clubs européens
- Un meilleur encadrement dans les clubs d'Europe de l'Est
- Un renforcement des contrôles lors de l'homologation des contrats

Enfin, l'idée a émergé de mettre sur pied un "observatoire" chargé de quantifier le problème et pouvant servir de point d'ancrage.